



3 décembre 2019 - Journée internationale des personnes handicapées

Pour FO, en cette journée internationale des personnes handicapées, le constat reste amer en France quant à l'accès, l'insertion et le maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap ! Bien que le nombre de personnes handicapées qui travaillent augmente chaque année, plus de 500 000 personnes handicapées sont en recherche d'emploi !

Faute de négociation interprofessionnelle pourtant réclamée par FO sur l'emploi des personnes handicapées, FO a fait valoir ses revendications dans le cadre de la concertation qui s'est déroulée de février 2018 à l'automne 2019. Les deux phases de cette concertation ont porté sur la réforme de l'obligation d'emploi puis sur l'offre de services :

S'agissant de la réforme de l'obligation d'emploi, les revendications de FO ont été entendues sur : le renforcement de l'obligation d'emploi des entreprises ; la déclaration de toutes les entreprises y compris les moins de 20 salariés ; l'appui au maintien dans l'emploi des seniors de 50 ans ; la remise à plat du dispositif des accords agréés pour aller vers des accords de droit commun ; l'introduction d'objectifs dans les accords ; le plafonnement, dans le budget des accords, des dépenses cumulées de sensibilisation, de suivi et de pilotage ; la préservation des actions de sensibilisation et de formation ; le maintien de l'incitation à la sous-traitance auprès du secteur protégé et adapté.

S'agissant de la révision de l'offre de service, FO s'est impliquée dans la relance d'un axe territorial via les PRITH (plans régionaux pour l'insertion des travailleurs handicapés) et demande un renforcement du dialogue social, au travers de la négociation d'accords portant sur le handicap. FO demande par ailleurs une véritable clarification de la notion d'aménagement raisonnable, assortie d'un toilettage et d'une harmonisation de l'offre de service des deux fonds Agefiph et FIPHFP. FO demande notamment la création d'aides spécifiques domicile-travail ainsi qu'au logement des salariés handicapés.

Pour autant, tout cela reste très insuffisant et les discriminations à l'encontre des travailleurs handicapés sont encore trop nombreuses. Pour preuve, le handicap reste, pour la deuxième année consécutive, la principale cause de discrimination.

Cette journée internationale des personnes handicapées est l'occasion pour FO de porter une nouvelle fois ses revendications au regard des différents dossiers actuellement ouverts et plus particulièrement sur la santé au travail et les retraites.

Pour FO, les discussions sur la santé au travail doivent faire progresser la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Sur le dossier des retraites, FO revendique des mesures particulières pour les personnes handicapées : amélioration de l'accès à la retraite anticipée pour handicap ; prise en charge par l'employeur du supplément de cotisations pour la retraite en cas de temps partiel imposé par des restrictions d'aptitude ; prise en compte gratuite des trimestres de réduction ou d'interruption d'activité de tous les aidants ; amélioration des modalités de cumul entre la pension d'invalidité et le revenu d'activité à temps partiel.

Paris, le 25 octobre 2019

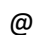
Contact :


Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

 [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force_ouvriere)

 01.40.52.85.59